

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, NIVON, PEREZ, PETYOUNG RONZON, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : M. LAVERGNE

Absent ayant donné procuration : M. LAVERGNE à M. VALENCIER

M. CAILLAUX est désignée secrétaire de séance.

Prochain conseil : 25 octobre 2022

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite présenter ses condoléances à la famille de l'enfant décédé mercredi dernier. Il a reçu la famille ce matin et a été particulièrement touché par leur peine. Il ne peut qu'imaginer leur douleur et apporter son soutien.

L'ensemble des membres du conseil municipal se joignent à cet hommage et adresse ses condoléances à la famille.

Ordre du jour :

BATIMENT

AIDE LOYER NOUVEAU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle que la prenante du futur local commercial ne pourra pas exploiter son commerce immédiatement, puisque des travaux sont nécessaires, mais que les loyers seront exigés dès la signature. Il propose qu'une aide lui soit apportée. Soit sous la forme d'un ou plusieurs mois de loyers gratuits, comme cela a été le cas pendant la crise sanitaire pour d'autres commerçants ou artisans ; soit en allant plus loin dans le soutien et en mettant en place un loyer progressif sur un an.

Mme DUPHOT demande si la première solution n'est pas la plus simple, Mme NIVON approuve mais préfère la deuxième qui apporte un vrai accompagnement à l'activité.

Monsieur le Maire rappelle que les loyers progressifs ont existés pour l'ensemble des praticiens dans la maison de santé, même si le loyer était plus élevé avec un montant de 9€ le mètre carré.

Mme Nivon estime que la situation est d'autant plus précaire pour le nouveau commerçant,

Monsieur le Maire n'est pas d'accord et rappelle que les praticiens nouvellement installés n'avaient pas de clientèle à l'époque. Mme NIVON demande si la progressivité a déjà été proposé pour des commerçants, Monsieur le Maire répond par la négative. Lors de sa mise en place, tous les commerçants locataires de la commune étaient déjà en place. Le projet aurait pu être mis en place après les travaux du cabinet d'esthétique mais celle-ci était déjà en place et avait sa clientèle. M. BERNARD rappelle qu'en plus d'une nouvelle activité, la commune a décidé de laisser la prenante investir dans le local.

Mme DIDIER demande à partir de combien d'année en moyenne un commerce est rentable, Mme DUPHOT évoque 2 années.

Plusieurs élus vont état du loyer déjà raisonnable (4€ du m²) même s'il faut y ajouter les charges. A ce sujet, Monsieur le Maire annonce que la première réunion de copropriété aura lieu le 12 octobre même s'il reçoit le syndic dès demain pour évoquer certains points.

Sur la proposition de progressivité, Mme BODEREAU demande comment l'évolution a été choisie et pourquoi laisser 90% sur les 3 derniers mois, M. PORCHERON lui répond que c'est ce qui avait été décidé pour les praticiens de santé à l'époque.

M. VALENCIER soutient la proposition car il estime qu'il est important que la commune aide pour lancer l'activité. Monsieur le Maire approuve et explique que le local comportera des « corners » pour les lunettes et l'audition. Mme BERTHELET fait remarquer qu'en ce cas, une sous location sera réalisée, toute la charge ne sera pas pour la fleuriste. Monsieur le Maire en est conscient mais maintient sa volonté d'aider le commerce. Mme BAUDRAN approuve également surtout que cette progressivité a déjà été proposée pour d'autres, Mme PEYTOUD soutient. M. BERNARD approuve et précise qu'il n'aurait pas la même position si c'était une simple reprise de commerce ou un aménagement d'un commerce déjà installé.

Vote à l'unanimité pour le loyer progressif

BUDGET

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire projette le tableau de proposition des subventions :

3 vallées	300.00
ACCA Chasse	300.00
AICA Chasse intercommunale	150.00
Aïkido	250.00
Anciens combattants FNACA	100.00
Association des pêcheurs Gère Rhône	100.00
Association Mère Thérèse	200.00
Atelier créatif	250.00
Atelier mouvement et créativité	250.00
BadaEyzin	150.00
Basket	600.00
Bishop	100.00
Boules	300.00
CATE	250.00
Comité des fêtes	250.00
Dauphins d'Eyzin-Pinet	600.00
DDEN	50.00

Defense nature et environnement	110.00
E2SFC	500.00
Gym volontaire et yoga	320.00
Judo	150.00
MOS3RIV	250.00
Prévention routière	50.00
Sou des écoles	700.00
Tennis	500.00
UCAEP	250.00
Union de la vallée	600.00
VTT	300.00

D'une manière générale, Monsieur le Maire rappelle que les associations sortent de plusieurs années de crises sanitaires et ont souffert. Il souhaite qu'un geste soit fait pour les consolider dans leur redémarrage. Pour lui, les associations sont le cœur de la commune. Il regrette toujours qu'il n'y ait plus d'association d'ainés. A ce sujet, M. BERNARD propose que la commune y aille au culot et fasse une proposition dans le bulletin ou provoque une réunion ce qu'approuve M. RONZON.

M. CAILLAUX demande quel pourcentage du budget ces subventions représentent et quelle différence par rapport à 2021. Monsieur le Maire indique que le montant est légèrement supérieur à 2021. N'ayant pas les chiffres immédiatement, Monsieur le Maire demande si cela intéresse les élus d'avoir les comparaisons sur au moins une année ce qu'approuve une majorité d'élus.

M. VALENCIER fait part d'un échange qui a eut lieu avec la ville d'Esslingen. Cette dernière est jumelée avec Vienne et a invitée un groupe de nageur à participer à une compétition. N'ayant pas eu de retour positif, l'ensemble du voyage a été financé par les nageurs du club des Dauphins ce que regrette M. VALENCIER. Monsieur le Maire l'entend et en parlera avec le maire de Vienne.

M. PEREZ comprend qu'une des conditions de l'octroi de la subvention est de participer à la vie du village. Il fait remonter que le périscolaire a sollicité les associations pour qu'elles participent aux activités périscolaire et l'idée pourrait s'étendre au point jeune. Il souhaite que la commission s'y intéresse pour 2023. M. BERTHELET est au courant et précise que les efforts réalisés par les associations ont déjà été pris en compte.

M. PEYTOUD aimerait que ces subventions soient discutées en commission fête et cérémonies et associations ce que n'approuve pas Mme BERTHELET.

Monsieur le Maire estime qu'il est plus important d'avoir des retours et d'échanger sur le sujet. Il est conscient que les montant individualisés peuvent apparaitre faible mais ils ont un impact pour les associations et aussi pour la commune. Mme NIVON rappelle que la subvention pécuniaire n'est qu'un aspect de l'aide. La plus grosse part réside dans la mise à disposition des bâtiments et des associés (chauffage, eau...) et elle précise que dans certains pays, notamment la Belgique, les associations sont obligées de payer pour occuper les bâtiments.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

CONVENTION REGION FINANCEMENT DES COMMERCES DE PROXIMITE

Monsieur le Maire explique qu'à l'image de ce qui avait été mis en place pour le FISAC, la région relance une aide aux commerces de proximité. Cette convention plafonne et fixe les travaux éligibles tout en précisant la participation des communes et intercommunalités.

Monsieur le Maire estime qu'il y a une bonne logique derrière cette convention puisqu'il estime que ce sont les communes qui connaissent le mieux leurs commerces ou leur tissu économique dans le milieu rural. Aussi, si la commune accepte de participer, ceci engage l'intercommunalité et la région mais avec des règles et des taux. M. RONZON approuve et estime qu'il s'agit d'un signe de confiance adressé aux élus locaux.

Mme BODEREAU demande si la future fleuriste est éligible, Monsieur le Maire lui répond que non, pas dans ce cadre.

M. AILLOUD fait remarquer qu'à chaque commission économique de l'agglomération il est question des aides directes aux entreprises. En septembre, ce sont 13 aides qui seront distribuées. A la lecture de la convention, Mme DIDIER se demande quels travaux sont finalement subventionnables, Monsieur le Maire reconnaît qu'elle peut sembler restrictive mais qu'un commerce est déjà concerné par la délibération suivante.

Mme BODEREAU demande si d'autres commerces que ceux hébergés par la Mairie sont éligibles, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Vote à l'unanimité

AIDE A UN COMMERCE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire indique que dans la partie pratique de la convention votée précédemment, un dossier pour le restaurant la Cocotte d'Eyzin a été déposé auprès de la région. Les occupants sollicitent une aide pour des travaux de rénovation et d'amélioration d'enseigne. Ces travaux étant éligibles, la commune est appelée à donner son avis.

M. BERNARD demande pourquoi le montant est aussi précis et pas arrondi, Monsieur le Maire lui répond que c'est simplement un calcul mathématique. 15% est à la charge de la commune de la commune, le même taux à l'agglomération.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer qu'il a entendu plusieurs fois que la commune ne faisait rien pour ses commerces. Il s'inscrit en faux avec ces messages. L'aide votée ce jour ne vient que compléter d'autres aides votées précédemment. La commune a participé financièrement à l'organisation de la quinzaine commerciale et les aménagements financés sur la rue du Stade l'ont été en pensant aux commerces. La commune fait tout ce qui est en ses pouvoirs pour aider au mieux les commerçants et artisans du village. M. BERNARD rappelle que la commune a voté un linéaire commercial dans le PLU ce qui garantit la sauvegarde des commerces dans le cœur du village.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

PC et DP

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

Concernant le permis annulé, Monsieur le Maire explique que ceci est dû à une non-conformité de la modification du terrain. Plusieurs fois le service instructeur a demandé des pièces complémentaires qui n'ont jamais été fournies.

INTERCOMMUNALITE

Bureau communautaire

Mme NIVON indique qu'il a été question du schéma numérique dans les écoles. Celui-ci va amener à la réalisation de plusieurs actions notamment l'achèvement de l'installation de Tableaux Blancs Interactifs (TBI) dans toutes les classes d'élémentaire. M. PORCHERON signale que les 2 derniers qui manquaient à Eyzin-Pinet seront installés mercredi.

Mme NIVON indique qu'il a été question d'espaces numérique pour les maternelles, avec des tableaux tactiles ou encore des projets d'équipements mobiles. Mais c'est surtout le projet d'Espaces Numériques de Travail (ENT) qui fait beaucoup parler. Ceci ressemble à ce qui existe déjà aux collèges et aux lycées. L'éducation nationale a proposé de retenir le logiciel proposé par l'UGAP mais un audit a montré que les instituteurs étaient peu ou pas formés sur les ENT. Monsieur le Maire salue la concertation avec les enseignants et le rectorat. Mme NIVON fait remarquer que le rectorat donne une subvention pour ce projet.

Mme NIVON indique que 2 délibérations seront proposées au conseil communautaire concernant l'échangeur autoroutier à Reventin-Vaugris. Ces délibérations concernent les actions conseillées par le commissaire enquêteur et qui sont de la compétence de l'agglomération à savoir la voirie d'accès à l'aérodrome et la modification du cheminement vélo. Tant que ces points ne sont pas votés, il ne peut pas y avoir d'inscription de ce dossier en utilité publique.

Commission habitat

Mme DUPHOT revient sur cette commission qui traite encore du Plan Local de l'Habitat (PLH). 13 actions ont été retenues mais le conseil communautaire doit délibérer avant de proposer le PLH à une instance étatique qui se réunira en décembre.

Un diagnostic confirme la forte attractivité du territoire avec une hausse des ventes et des dépôts de permis. Mme BODEREAU, en voyant les dates, fait remarquer que l'étude est pré COVID.

M. BERNARD demande si le périmètre est constant car il y a eu une fusion des agglomérations en 2018. Il ne met pas en doute l'attractivité mais se questionne pour certains secteurs. Il se demande également quelle est la part « d'effet d'aubaine », En effet, sur la commune, beaucoup de terrains à construire ont été bloqués par la question de l'assainissement pendant plusieurs années. La question vient de se débloquer et nous voyons une forte augmentation des demandes de constructions mais qui ne sera pas inscrite dans la durée puisqu'il n'y aura moins de terrains à construire. Mme DUPHOT le reconnaît. Monsieur le Maire tient à préciser que toutes les zones du PLU n'étaient pas bloquées par l'assainissement mais surtout les Orientation d'Aménagement Programmées (OAP). Mme DUPHOT rajoute que les OAP étaient également bloquées dans l'attente du lancement du projet de la maison d'autonomie qui était prioritaire.

Monsieur le Maire explique que la lagune est à 75% de sa capacité mais ceci est déjà trop pour les services de l'Etat qui ne veut plus de lagunes sauf dans les zones de montagne.

Monsieur le Maire évoque le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), celui-ci sera l'occasion de grandes discussions mais devra, de toute façon, respecter des obligations à commencer par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Monsieur le Maire évoque aussi la problématique de la « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) qui pose beaucoup de questions.

Sur la maison d'autonomie, des élus font remarquer leur satisfaction de voir le projet aboutir. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il en a été question à l'agglomération et beaucoup aimeraient avoir un tel équipement désormais. Il tient à préciser que le bâtiment sera propriété d'un bailleur social et donc ouvert aux Aides pour le Logement (APL). M. RONZON en est satisfait et estime que chaque commune devrait avoir sa maison d'autonomie avec une gestion de fin de vie différente et évoque la question de la trans générationnalité qui revient dans l'actualité.

INFORMATIONS

Adressage

Mme DUPHOT revient sur cette question où différents secteurs ont bien avancés mais il convient de continuer. Elle sollicite les élus pour savoir s'il y a des retours des habitants pour des problématiques liées à l'adressage.

Elle précise que tous les quartiers où ont réunion a été organisée recevront un courrier leur indiquant l'état d'avancement du sujet et le rappel du nom choisi.

Séance levée à 21h04

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
J-F CAILLAUX